

N°11/3.12

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 87'500.00 POUR LE REMPLACEMENT DE 6 HORODATEURS, SIS A LA RUE LOUIS-DE-SAVOIE ET AUX PARKINGS DES PLACES DUFOUR ET DE LA NAVIGATION



Direction de la Sécurité publique et protection de la population

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 mars 2012.

Première séance de commission : mardi 20 mars 2012, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECTS TECHNIQUES	3
	2.1 Avantages du système solaire et GPRS (General Packet Radio Service)	3
3	ASPECTS FINANCIERS	3
4	CONCLUSION	4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, la gestion des horodateurs est traitée par le personnel de la Direction de la sécurité publique et protection de la population et le parfait fonctionnement de ces appareils est indispensable pour les usagers mais également pour la crédibilité du personnel attribué à l'entretien de ceux-ci ainsi que celle de la Commune.

2 ASPECTS TECHNIQUES

Mis en service depuis 1990, les horodateurs des emplacements cités en titre sont aujourd'hui obsolètes. En effet, durant l'année 2011, les techniciens ont dû intervenir à huit reprises pour des pannes importantes. La section "signalisation" est également intervenue chaque semaine pour de petites réparations. Etant donné l'âge des appareils, il devient très difficile de trouver des pièces de rechange, le fournisseur n'ayant plus de stock.

2.1 Avantages du système solaire et GPRS (General Packet Radio Service)

Outre l'économie de la consommation d'électricité du réseau, ce système permet la transmission directe des données des horodateurs au central de police/signalisation.

La centralisation de ces données, sur un serveur informatique, offrira une meilleure gestion du parc horodateurs. En effet, les alarmes (cassette de monnaie pleine, absence de papier pour les tickets, etc.) permettront de cibler les interventions et éviteront des déplacements inutiles en ville. Cela aura pour conséquence une meilleure rationalisation du travail.

De ce fait, le responsable des parcomètres pourra exécuter d'autres tâches, diminuer les frais kilométriques et limiter la pollution, en évitant de se rendre vers tous les appareils avec son véhicule équipé du matériel d'entretien.

Le module de gestion des parcomètres permettra de contrôler toutes les opérations de stationnement. Les données concernant les tickets vendus, les recettes en liquide, les moyens de paiement électroniques et les temps de stationnement payés, seront traitées par le logiciel et pourront être présentées sous forme de graphiques et tableaux clairs et précis. Les effractions et autres anomalies (appareil en panne, coupure d'électricité, etc.) seront également signalées.

3 ASPECTS FINANCIERS

6 horodateurs	CHF	67'500.00
Génie civil	CHF	6'500.00
Matériel informatique/raccordements électriques	CHF	4'200.00
Module contrat d'entretien annuel pour 6 horodateurs + GPRS	CHF	1'820.00
Frais divers et imprévus	CHF	1'000.00
Total	CHF	81'020.00
TVA 8%	CHF	6'481.60
Total TTC arrondi	CHF	87'500.00

Un montant de CHF 90'000.00 a été inscrit au plan d'investissements.

Il est important de préciser que c'est en moyenne CHF 32'000.00 (CHF, Euros et Cash) qui sont récoltés une fois par semaine. Le montant est ensuite versé à la Ville de Morges, sur le compte N° 61000.4272.00.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement des 6 horodateurs cités en titre;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 17'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.02) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'820.00 par année.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2012.

la vice-présidente

le secrétaire

Sylvie Podio

Giancarlo Stella